



LE LORETTAIN

JOURNAL MUNICIPAL DE LA VILLE DE L'ANCIENNE-LORETTE

1^{er} MAI 1984 — VOL. 6, NO 9

ÉTUDE ET RÉPARATION DE NOTRE RÉSEAU D'ÉGOUTS

Programme E.P.I.C.

Un protocole d'entente sera bientôt signé avec le Ministère de l'Environnement relativement à l'exécution et au financement des ouvrages requis pour le traitement des eaux usées municipales.

La première phase de tels travaux consiste en une étude de l'état du réseau, entièrement payée par le Gouvernement dans le cadre d'un programme connu sous le nom de E.P.I.C.

Le problème classique

Dans un réseau d'égouts parfait, les eaux de ruissellement (provenant de la fonte des neiges et de la pluie) sont acheminées vers les cours d'eau. Les eaux usées (celles de nos évier, de nos toilettes, de nos toilettes, celles des bâtiments de ferme) prennent un autre chemin qu'on peut appeler les égouts sanitaires.

Il y a donc d'une part le fait que, en certains endroits, les eaux usées se déversent dans les cours d'eau, provoquant une pollution qui a des conséquences graves sur l'environnement et qui empêche de jouir du charme des ruisseaux et des rivières, de nous y baigner durant la belle saison. En menant à terme le programme d'étude et de réparation des réseaux d'égouts dans tout le Québec, le Gouvernement et les municipalités nous permettent d'envisager pour un avenir qui n'est pas tellement lointain le jour où nous pourrions à nouveau nous baigner dans nos rivières et dans le fleuve.

Dépouiller le fleuve est une autre affaire et cela nous amène à exposer le deuxième aspect du problème: Nos eaux d'égouts sanitaires sont trop propres.

En effet, comme le réseau n'est pas assez étanche, les eaux de ruissellement s'infiltrent dans les égouts sanitaires, de sorte que ceux-ci sont surchargés à plusieurs niveaux, et il se produit des refoulements en maintes parties du réseau. De là vient le nom du programme gouvernemental: Eaux Parasites par Infiltration et Captage: EPIC. Les refoulements provoquent un déversement des eaux usées dans le réseau des eaux de ruissellement. De plus, il n'est pas possible de purifier de telles quantités d'eau. C'est pourquoi nous disions que nos eaux d'égouts sanitaires sont trop propres, en ce sens que pour suffire à la tâche, l'usine d'épuration ne devrait recevoir qu'une petite quantité d'eau très sale, rien que de l'eau d'égouts sanitaires.

Une fois l'étude terminée et les défauts du système identifiés, on entreprend les travaux de réparation, dont 85% du coût est absorbé par le Gouvernement, à condition toutefois que tout soit terminé pour la fin de mars 1986.

C'est donc là le sens du protocole d'entente que la municipalité de l'Ancienne-Lorette s'appête à signer avec le Ministère de l'Environnement, emboitant le pas avec de nombreuses autres municipalités dans un grand projet à l'échelle du Québec. Par la beauté de l'objectif visé et par l'ampleur de l'entreprise, ne peut-on pas parler d'une véritable aventure... ÉPIQUE?

SEMAINE DU GRAND NETTOYAGE DU 7 AU 12 MAI

Tout ce qui encombre et dépare notre espace vital et que nous ne pouvons pas commodément faire ramasser par le service régulier de vidange, la Ville le ramasse durant la semaine du 7 au 12.

On s'y donne donc avec cœur le samedi 5, pour tout préparer. Le camion va suivre l'itinéraire suivant: **Lundi 7**, le secteur St-Jean-Baptiste. **Mardi 8**, St-Paul et St-Olivier. **Mercredi 9**, Notre-Dame, St-Jacques et des Pins. Puis on repassera.

Le samedi 12, on pourra encore faire du ménage, puisque le camion complètera la cueillette le lundi 14 et le mardi 15.

Les personnes qui ont des situations particulières à régler, qui ont besoin d'aide ou de conseils pourront appeler le service des travaux publics à 872-7007.

Sauver des objets pour la kermesse

Le Club Richelieu nous demande comme une faveur de sauver de cette grande razzia tout objet qui pourrait être vendu lors de la kermesse annuelle du 13 mai. En effet, ce jour-là, il y aura un marché aux puces au bénéfice des oeuvres du club. Si donc vous avez quelque chose à donner, vous êtes priés de composer un des deux numéros suivants: 872-1003 ou 872-2755.

EMBELLISSEMENT

Le comité d'embellissement s'est mis à la tâche pour assurer une continuité aux travaux entrepris l'an passé. Son programme d'action, dont il sera question plus précisément dans les prochaines éditions, se répartit en deux volets: D'une part, pousser plus avant les projets d'embellissement entrepris par la Ville et d'autre part, reprendre l'animation auprès de l'ensemble des citoyens dans le cadre du concours **Villes, villages et campagnes fleuries**.

SOMMAIRE

- Recyclage..... p. 2
- Taxe de redressement..... p. 2
- Expo-photo..... p. 3
- Journée des bénévoles..... p. 3
- Loisirs. Inscriptions été 1984..... pp. 4 et 5
- État de la réglementation..... p. 6
- Sujets variés..... p. 7
- La fête au c.l.s.c..... p. 8
- Un projet ReviCentre..... p. 8

RÉPARATION DE TERRAINS DÉTÉRIORÉS

Il se peut que, durant l'hiver, en effectuant des travaux de déblaiement, la machinerie municipale ait détérioré de bouts de terrain. Les propriétaires qui auraient été victimes de pareils dommages sont priés de communiquer avec le service des Travaux publics, pour que la Ville puisse procéder aux travaux de réparation qui s'imposent.

TROIS SÉNATEURS NOUS FONT HONNEUR



Sophie Cantin



Josée Richard



Francine Roy

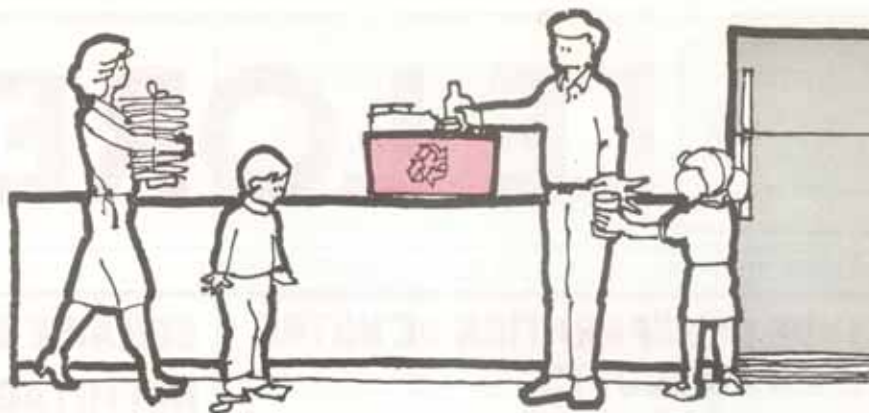
Trois Sénateurs nous ont fait honneur le 24 mars lors du championnat provincial individuel tenu à Montréal. Sophie Cantin a terminé première en couleur et expression corporelle, Josée Richard, deuxième dans la section mélodique et Francine Roy troisième dans la section contre-basse. Ces jeunes ne totalisent que 7 années d'expérience dans les corps de tambours et clairons. Bravo et bonne chance au groupe des Sénateurs!

RAPPEL HISTORIQUE:

En 1710, par ordre du Conseil souverain, il était interdit de parler dans l'église, de fumer à proximité de l'édifice, de sortir pendant le prône à moins de nécessité. Les contrevenants étaient passibles d'une amende de 10 livres et même d'emprisonnement en cas de récidive.

Source: Lionel Allard.

RECYCLAGE ET CERCLE DE FERMIERES: UN SONDAGE ENCOURAGEANT



D'un Loretain à l'autre, vous direz que nous changeons rapidement d'avis; du péril du mois d'avril, nous voici à l'encouragement du mois de mai! Que s'est-il passé? Nous avons été chercher l'opinion du public, des participants. C'est ainsi que les membres du Cercle de Fermières de l'Ancienne-Lorette nous ont donné leur avis sur notre programme, et nous vous communiquons ici les résultats de ce sondage.

Tout d'abord, le sondage avait comme objectif d'aller vérifier la satisfaction des gens, mais aussi le nombre de fois qu'ils participent. Des quarante-cinq personnes qui ont répondu, trois demeurent dans le quartier Laurentien (et auraient bien aimé participer...), mais les qua-

rante et une autres étaient participantes. En fait, une seule ne participait pas, et avouait qu'elle n'en avait tout simplement pas pris l'habitude.

Nous cherchions à savoir si les Loretains sortent leur contenant bleu avec régularité; nous avons réalisé qu'il est difficile de faire un moyenne. Si plusieurs disent mettre leur contenant à la rue toutes les deux ou trois semaines, autant répondent que cela varie beaucoup. Par contre, l'explication de cette variante dépend peut-être des jours de pluie ou de neige, puisque les 2/3 des répondants ne sortent pas leur contenant si le temps est douteux. Le printemps viendra, nous l'espérons, corriger cette situation.

Pour ce qui est de l'aspect

technique, le contenant bleu semble faire la satisfaction de la majorité des gens, alors que le service offert par le camion de Recyclage-Québec a été jugé excellent par toutes les répondantes; deux seuls petits problèmes, soit que le camion passe trop tôt dans certaines rues (ce à quoi nous ne pouvons rien), ou que malheureusement le jour du recyclage n'est plus le même que celui de la collecte des déchets (ce à quoi nous ne pouvons malheureusement rien non plus!).

Presque tout le monde récupère le journal et le verre; pour ce qui est de la boîte de

conserves, plusieurs ne semblaient pas savoir comment la récupérer, et quant à la canette d'aluminium, la majorité des foyers n'en achètent que très peu (il n'y a d'ailleurs que très peu de ces canettes sur le marché québécois actuellement!).

Qui participe à la maison? Plus de la moitié des "responsables" du recyclage sont les mères de famille, mais aussi, dans plusieurs cas, la famille en entier, pères, enfants, ou chacun son tour. Pour quelle raison? Principalement comme geste concret pour limiter le gaspillage et protéger l'environnement;

mais aussi pour essayer de stimuler l'économie municipale et d'alléger le compte de taxes.

L'information donnée par Recyclage-Québec semble contenter tout le monde et, un bon point pour le Loretain, la totalité des répondantes lisent à chaque mois les articles qui paraissent sur le recyclage. Certains commentent nous ont été faits pour améliorer les moyens d'information, et nous en avons pris bonne note.

En fait, une des répondantes à notre sondage nous a donné un commentaire des plus encourageants, auquel

nous n'avons rien à ajouter. "C'est une belle initiative cela prouve qu'avec une détermination, nous arriverons à fins bien concrètes. Il que chacun y mette de la volonté pour atteindre le résultat espéré. Continuons!"

Un dernier mot: si vous sirez vous aussi émettre votre opinion sur le programme de collecte des matériaux recyclables, n'hésitez pas à nous téléphoner au 444-9. L'amélioration du projet passe avant tout par votre satisfaction!

LA TAXE DE REDRESSEMENT L'EAU PAS CETTE FOIS L'EAU

COMME UN BIEN

PRÉCIEUX

Étant donné le petit nombre de réponses obtenues lors du sondage (235), étant donné la prépondérance des votes négatifs (125 contre / 110 en faveur), il est entendu que le conseil n'a pas l'intention de mettre en application le projet d'une taxe de redressement.

Bien entendu, plusieurs ont applaudi à l'idée et certaines

remarques sont enthousiastes. En résumé, ces personnes trouvent important et sain de diminuer le service de la dette.

Parmi ceux qui s'opposent à cette mesure, les uns disent qu'ils ne sont pas sûrs d'être là dans cinq ans, qu'ils ne veulent pas se sacrifier pour les nouveaux arrivants, ou encore qu'ils craignent

qu'une taxe supposément temporaire ne devienne permanente, qu'on prenne prétexte de ces rentrées pour augmenter les dépenses. D'autres enfin déclarent qu'ils s'attendaient à une baisse de taxe et non à une augmentation.

La question reste donc ouverte pour d'autres analyses et d'autres mesures.

Arrosage, nettoyage, remplissage de piscines... Bien sûr, nous allons imposer une demande frénétique à notre système d'eau courante. Et nous risquons de voir la pression au robinet se ramollir.

Mais notre sens civique est depuis longtemps éveillé sur cette question, et nous allons éviter tout gaspillage. Sans nous priver vraiment, nous allons "modérer nos envies", comme on disait au 17^e siècle.

C'est le rappel qui nous fait par l'administration municipale au seul de la saison.

"ÉQUERRE" POUR RÉNOVER VOTRE MAISON

Le service d'urbanisme désire rappeler aux propriétaires d'une maison l'existence du programme "Équerre", dont ils peuvent se prévaloir pour rénover leur résidence.

La subvention peut aller jusqu'à 2 700\$ par logement. Sont admissibles les logements construits avant le 1^{er} janvier 1970.

Les intéressés peuvent communiquer avec la Société

d'habitation en composant: 643-7676. Certains fournisseurs de matériaux distribuent aussi des informations sur le programme. C'est le cas de Roma, BMR, Dismat, Marchands Unis et d'autres sans doute qui ont dû s'ajouter à la liste depuis.

PERMIS DE CONSTRUCTION OU DE RÉNOVATION

On désire rappeler à ceux qui entreprendront des travaux de construction ou de rénovation qu'ils doivent au préalable se munir d'un permis en s'adressant au service d'urbanisme à l'Hôtel de ville.

LA COMMISSION MUNICIPALE DES LOISIRS EST EN MARCHÉ

On sait déjà que la Commission municipale des Loisirs est composée des personnes suivantes: M. Marcel Belleau, M. André Filteau, M. Réjean Bouchard, M. Gilles Girard, M. Gilbert Lévesque, M. Jacques Lévesque et M. Bernard Therrien. Leur mandat est de deux ans.

Déjà ils se sont mis à la tâche. Ils se sont penchés sur le problème de la normalisation des heures de glace et seront en mesure de formuler bientôt des recommandations à ce sujet. Un plan d'action à court et à moyen terme est en voie de préparation.

On peut présumer que le prochain Loretain contiendra quelques nouvelles à ce propos.

APPEL AUX ARTISTES ET ARTISANS

En voie de formation à l'Ancienne-Lorette: "Le regroupement des artistes et artisans". Dans le but: 1^o de promouvoir le talent des gens de chez nous; 2^o de leur offrir un marché; 3^o de leur fournir les outils nécessaires au perfectionnement de leur art et de leurs techniques.

Êtes-vous intéressés? Venez nous rencontrer à l'amphiglace lors de la journée des bénévoles le 19 mai.

Information: Hélenne Parent, 872-3408; Claire Trudel, 872-2525.

GILLES LAFLAMME AU MARATHON DE BOSTON

Bravo à Gilles Laflamme de l'Ancienne-Lorette qui, le 16 avril, participait au marathon de Boston et parcourait ses 42 km en un temps qu'on peut qualifier au "au-dessus de la moyenne". M. Laflamme s'était qualifié pour cette compétition comme le règlement l'exige en affichant un temps inférieur à 2h50 lors d'un marathon antérieur. C'était à Québec en août 1983. Il a d'autres marathons en tête. Tous nos vœux l'accompagnent.

RECRUTEMENT DE JOUEURS DE BALLE MOLLE

Les personnes de trente (30) ans et plus demeurant à l'Ancienne-Lorette ou dans le quartier laurentien et intéressées à jouer dans la Ligue de Balle Molle "Les Ex-Flos" peuvent s'inscrire, avant le 15 mai, à l'un ou l'autre des numéros suivants: 872-6237 ou 872-3369.

FÊTONS ENSEMBLE

19 MAI

JOURNÉE DES BÉNÉVOLES

Cette année, la Journée des Bénévoles se tiendra à l'Amphiglace le samedi 19 mai. Par cet événement annuel, la Ville de l'Ancienne-Lorette désire rendre hommage aux centaines de bénévoles, artistes, artisans et athlètes qui oeuvrent au sein de notre communauté.

Dans les activités de la journée, l'accent a été mis sur les aspects nouveauté

et participation populaire. Les activités se divisent en quatre (4) volets, dont les trois premiers, EXPOSITION, INSCRIPTIONS, et SPECTACLES-RANDONNÉE CYCLISTE se déroulent en avant-midi et en après-midi, tandis que le quatrième, la SOIRÉE RECONNAISSANCE débutera à 20h.

1er et 2e volets: Exposition — Inscription 9h à 15h

Exposition: Kiosques

- de plusieurs organismes partenaires, reconnus et affiliés présentant leurs réalisations et faisant la promotion de leurs activités.
- de divers partenaires: Kino-Québec, Club des Petits Débrouillards (Conseil du Loisir Scientifique de Québec), Les Écuries Ste-Foy Enr.
- de quelques marchands locaux.
- de plusieurs Artisans.

Inscriptions:

- Patinage artistique;
- Ringuette;
- Hockey;
- Patin sportif;
- Activités estivales

3e volet: Spectacles — Randonnée cycliste

La troupe de spectacle réputée, **L'Aubergine de la Macédoine** sera parmi nous toute la journée afin de divertir les grands et petits.

Les jeunes de **7 à 14 ans** sont particulièrement invités à se rendre au **Kiosque du Club des Petits débrouillards**, où pendant toute la journée, ils pourront assister et participer à divers jeux et expériences scientifiques du Professeur Scientifix.

Une **randonnée cycliste familiale** se déroulera dans les rues de l'Ancienne-Lorette en après-midi. Elle est organisée en collaboration avec Kino-Québec et le Club Richelieu. Les participants devront s'inscrire au Kiosque de Kino-Québec avant 13h.

Une **démonstration d'équitation** sera également présentée par les Écuries Ste-Foy Enr.

- 11h00: Spectacle de Bigoudis & Muzo (scène de l'Amphiglace) "L'ange et Louche"
- 13h00: Spectacle de BULLE & BARBOUILLETTE (scène de l'Amphiglace) "Duo et Débats"
- 13h30: Démonstration d'équitation par Les Écuries Ste-Foy Enr. (terrain des Loisirs)
- 14h15: Animation clownesque (pré-randonnée)
- 14h45: Départ de la Randonnée cycliste
- 16h00: Fin de la Randonnée cycliste
Prix de présence (théâtre en plein-air)
Animation clownesque (théâtre en plein-air)
- 17h00: Fin

4e volet: Soirée reconnaissance à 20h

(Sur invitation seulement)



Moulin construit en 1674 par les Jésuites. Club-Photo, Anc.-Lorette (J. Béard)

EXPO-PHOTO

12 et 13 mai — Hôtel de Ville

Le Club Photo et la Ville de l'Ancienne-Lorette invitent toute la population à venir assister l'EXPO-PHOTO à l'Hôtel de Ville les 12 et 13 mai prochains.

L'EXPO-PHOTO, consiste en une exposition de photographies représentant l'Ancienne-Lorette à des époques antérieures à 1960; sa population, les événements communautaires qui l'ont marqué, l'évolution des sites, des rues, des moyens de transport, etc. C'est un hommage aux bâtisseurs de l'Ancienne-Lorette.

C'est donc l'occasion pour ceux qui ont vécu cette période de se remémorer de nombreux souvenirs et pour les plus jeunes, c'est un moment privilégié de s'enrichir en prenant connaissance des us et coutumes des générations qui les ont précédés.

La réalisation de cette exposition est rendue possible grâce à une initiative culturelle du Club Photo et au travail considérable de ses bénévoles. Nous les en remercions sincèrement. Un merci spécial est également adressé aux cinquante-deux (52) personnes qui ont gentiment accepté de prêter leurs photos et diapositives pour la sélection. En tout, plus de cinq cent (500) photos ont été recueillies. C'est donc un événement à ne pas manquer!

DATE

Samedi 12 mai et dimanche 13 mai de 13h00 à 21h00

ENDROIT

Hôtel de Ville de l'Ancienne-Lorette.

ACTIVITÉS LES INSCRIPTIONS SERONT ACCEPTÉES POUR LES ACTIVITÉS SUIVANTES:

Terrain de jeux	— Cours natation
Activités spéciales 9-13 ans	— Plein air
Équitation	— Jardin communautaire
Hockey mineur	— Patinage artistique
Ringuette	— Patinage sportif

TARIFICATION FAMILIALE

PLAN FAMILIAL

Une tarification spéciale sera consentie à toute famille (trois membres et plus) s'inscrivant à diverses activités et ce, lors des séances d'inscription centralisées. Ce plan familial s'adresse uniquement aux résidents de l'Ancienne-Lorette, et la réduction consentie est la suivante:

10% sur le total de la facture	50,00\$ à 75,99\$
20% sur le total de la facture	75,00 à 99,99\$
25% sur le total de la facture	100,00\$ et plus

Un montant maximum de 50,00\$ de réduction sera possible pour une même inscription centralisée.

Un rabais consenti en vertu de la politique de tarification familiale sera versé par chèque quelques jours après la période d'inscription centralisée. Par contre, si une personne s'est prévalué du paiement en deux versements, le remboursement sera fait lorsque le deuxième paiement aura été encaissé par la Municipalité.

MODE DE PAIEMENT

À l'exception des activités suivantes: Patinage Artistique, Hockey Mineur, Ringuette et Patinage Sportif, les frais d'inscription sont payables en entier lors de l'inscription soit en argent ou en chèque fait à l'ordre de la Ville de l'Ancienne-Lorette.

Pour le Patinage Artistique, le Hockey Mineur, la Ringuette et le Patinage Sportif, le mode de paiement retenu est le suivant:

50% du montant payable la journée de l'inscription. La balance payable par chèque post-daté en date du 20 août 1984.

Les frais d'inscription sont payables en argent ou en chèque fait à l'ordre de la Ville de l'Ancienne-Lorette.

REMBOURSEMENT D'UNE INSCRIPTION

Pour le remboursement d'une inscription à une activité de loisir, seuls les motifs suivants seront retenus:

- Incapacité physique (maladie ou accident) sur présentation d'un billet du médecin;
- Déménagement (preuve du lieu de résidence);
- Conflit d'horaire avec une activité de loisir reconnue;

Cependant, les modalités suivantes devront s'appliquer:

- Si la demande parvient plus d'un mois avant le début de l'activité une retenue de 15% pour frais d'administration sera effectuée;
- Si la demande parvient à l'intérieur du mois précédant le début de l'activité, une retenue de 25% pour frais d'administration sera effectuée;
- Si la demande parvient dans les dix premiers jours du début de l'activité, une retenue de 50% pour frais d'administration sera effectuée;
- Si la demande parvient plus de dix jours après le début de l'activité, aucun remboursement ne sera effectué.

INSCRIPTION POUR LES NON RÉSIDENTS

Lors de la séance d'inscription centralisée qui se tiendra le 19 mai à l'amphiglace, aucune inscription pour les gens résidant à l'extérieur de l'Ancienne-Lorette ne sera acceptée.

LOCATION DE L'AMPHIGLACE

L'amphiglace sera en opération à compter du 30 juillet prochain. D'excellentes heures de glace sont encore disponibles pour la location. Pour plus d'information, communiquer avec Yvan Lachevrotière à 871-3434.

SERVICE

PROGRAMMATION E

DATE DE

SAMEL

E

AMP

H

9h0

DATES IMPORTANTES À RETENIR

Le Service des Loisirs vous invite à consulter le Loretain du mois de juin. Un tableau de toutes les activités se déroulant dans notre municipalité au cours des mois de juin à septembre y sera alors présenté. Vous organisez une manifestation d'intérêt public — faites-nous le savoir à 871-3434 a/s M. Yvan Lachevrotière. Nous insérerons votre activité dans notre tableau.

TERRAIN DE JEUX

1) Programme pour les bouts d'choux 6-8 ans

Horaire
Du lundi au vendredi de 9h00 à 11h30 — 13h00 à 15h30

La durée de la programmation est de 6 semaines mais l'inscription se fait par session de 2 semaines.

- 1e session: 2 juillet au 13 juillet
2e session: 16 juillet au 27 juillet
3e session: 30 juillet au 10 août

Coût
30,00\$/session/enfant

Les jeunes inscrits à ce programme participeront à des activités sportives, socio-culturelles et de plein-air très variées, sous la supervision de moniteurs compétents. À chaque session, une sortie ainsi qu'une journée spéciale seront organisées.

Places disponibles

40 inscriptions par session seront acceptées. Les demandes supplémentaires seront enregistrées sur une liste d'attente.

2) Programme pour les 9-13 ans

Horaire
Lundi et mardi de 9h00 à 11h30 — 13h00 à 15h30

La programmation s'étend sur 6 semaines, mais l'inscription se fait par session de 2 semaines (2 jours/semaine).

- 1e session: 2-3 juillet et 9-10 juillet
2e session: 16-17 juillet et 23-24 juillet
3e session: 30-31 juillet et 6-7 août

Coût
15,00\$/session/enfant

Les jeunes de 9-13 ans participeront principalement à des sports collectifs et à des activités de plein-air. Des activités intérieures seront organisées à l'occasion.

PLACES DISPONIBLES

30 inscriptions par session seront acceptées. Les demandes supplémentaires seront enregistrées sur une liste d'attente.

ACTIVITÉS: (9-13 ans)

Ce programme vise à porter seulement une journée est nécessaire de s'inscrire de 2 activités. Chaque d'animation responsable.

Horaire
De 9h00 à 16h00

1e session: 4 et 11 juillet
2e session: 18 et 25 juillet
3e session: 1 et 8 août

La cédule définitive sera lors de l'inscription choisies parmi les suivantes:
— Village des Sports de V
— Équitation
— Initiation à la voile
— Randonnée pédestre
— Initiation à l'escalade
— Initiation à la planche
— Canotage

Coût
16,00\$/session (2 activités)

Places disponibles
30 inscriptions par supplémentaires seront en

COURS DE N

Des cours de natation municipale, par des moni

Niveaux offerts
Aqua-bébé (3-5 ans)
Jaune à marron (6-12 ans)

Horaire
En avant-midi, 2 fois
nes (du 2 juillet au 10 août)
rents des enfants inscrits,

Coût
30,00\$/enfant

PROGRAMME LA VIGIE (8-13 ans)

Il reste des places dis
demi offerts aux enfants à
Vigie.

LES LOISIRS

INSCRIPTIONS ÉTÉ 1984

INSCRIPTION

LE 19 MAI

PROJET

AMPHIGLACE

ÉCURIES

à 15h00

ACTIVITÉS

Les jeunes de 9 à 13 ans et compétitivité par semaine, le mercredi. Il s'agit d'une activité à un minimum sera encadrée par du personnel

Les activités n'est pas encore connue. Elle sera planifiée seront

seront acceptées. Les demandes seront sur une liste d'attente.

ACTIVITÉS

offerts aux enfants à la piscine seront planifiés.

sur une période de 6 semaines précises sera transmis aux parents lors de l'inscription.

ACTIVITÉS DE PLEIN-AIR

pour les séjours de deux jours et à 14 ans au Centre de Plein-air la

Coût
60,00\$ incluant: — Transport aller-retour de l'Ancienne-Lorette à La Vigie
— Tous les repas
— Deux couchers
— Tout l'équipement nécessaire aux activités
— Personnel d'encadrement

Séjours offerts

- 1) Du jeudi 12 juillet 10h00 au samedi 14 juillet 14h00
- 2) Du jeudi 26 juillet 10h00 au samedi 28 juillet 14h00
- 3) Du jeudi 9 août 10h00 au samedi 11 août 14h00

EQUITATION

Programme d'initiation offert aux résidents de l'Ancienne-Lorette, adultes et enfants (6 ans et plus), en collaboration avec Les Écuries Ste-Foy Enr.

Durée
12 heures

Coût
45,00\$/personne
Tarif familial (2 personnes minimum): 41,00\$/personne

Inscriptions
Au kiosque des Écuries Ste-Foy Enr. à l'Amphiglace le 19 mai.

Pour toute information, appelez directement aux Écuries Ste-Foy Enr. à 871-7418.

JARDINS COMMUNAUTAIRES

Soixante-quinze (75) potagers seront disponibles pour la location sur le plateau du bas du terrain des Loisirs. Chaque famille (adresse civique) peut louer un maximum de trois (3) potagers. Chaque lopin mesurera 8m x 3m.

Coût
5,00\$ par lopin.

ACTIVITÉS DE GLACE

HOCKEY MINEUR

Catégories de joueurs

Novice	7- 8 ans au 31 décembre 1984
Atome	9-10 ans au 31 décembre 1984
Pee Wee	11-12 ans au 31 décembre 1984
Bantam	13-14 ans au 31 décembre 1984
Midget	15-16 ans au 31 décembre 1984
Junior "C"	17-20 ans au 31 décembre 1984

Note importante

Les catégories Bantam A et Midget A se joueront avec mise en échec permise alors que Bantam B et Midget B se joueront sans mise en échec permise.

Preuve de naissance

La carte d'assurance-maladie sera obligatoire pour tous lors de l'inscription.

Coût de l'inscription
40,00\$

Entraîneurs

Toute personne désirant occuper ce poste pourra donner son nom à un des responsables du hockey mineur qui sera sur place lors des inscriptions.

Attention...

Durant la journée de l'inscription à l'amphiglace le 19 mai prochain, le hockey mineur de l'Ancienne-Lorette organise une grande vente échange d'équipements de hockey. Apportez donc tôt le matin l'équipement que vous voulez vendre et au cours de la journée venez choisir celui dont vous avez besoin.

Responsable

Roger Poirier 872-6293

Arbitre en chef, arbitres, marqueurs, responsable de l'équipement:

Toutes les informations pertinentes relativement à ces postes seront publiées dans le Loretain de juillet.

RINGUETTE

Âge minimum
7 ans au 31 décembre 1984.

Preuve de naissance
Carte d'assurance-maladie

Exigence particulière
Les patins à tubes (patins de hockey) sont obligatoires.

Coût
40,00\$ par enfant

Instructeurs

Toute personne désirant occuper un poste d'instructeur pourra donner son nom à un des responsables de la Ringuette qui sera sur place lors de l'inscription.

Arbitres et marqueurs

Toutes les informations pertinentes relativement à ces postes seront publiés dans le Loretain de juillet.

Catégories

Petite	10 ans et moins
Novice	12 ans et moins
Belles juniors	14 ans et moins
Belles	17 ans et moins
Débutante	18 ans et plus
Dame	20 ans et plus

PATINAGE SPORTIF

Âge minimum
5 ans au 31 décembre 1984.

Preuve de naissance
À l'inscription, la carte d'assurance-maladie est obligatoire.

Coût
12,00\$ par enfant

Nombre de places disponibles
180 places sont disponibles pour 1984-1985.

Moniteur

Toute personne désirant oeuvrer comme moniteur pourra laisser son nom à un des responsables lors de l'inscription.

PATINAGE ARTISTIQUE

Âge minimum
6 ans avant le 1er octobre 1984

Preuve de naissance
À l'inscription, la carte d'assurance-maladie est obligatoire.

Coût
Écussons: 45,00\$/enfant
Préliminaires réussis: 60,00\$/enfant

Comptoir d'échange

Le club mettra à la disposition des intéressés un comptoir d'échanges pour patins et robes usagés et ce, lors de la séance d'inscriptions.

Nombre de places disponibles
200 places disponibles.

SERVICE DU GREFFE

ÉTAT DE LA RÉGLEMENTATION EN COURS

À partir de maintenant nous profiterons de chaque publication du journal Le Loretain afin de faire état brièvement des différents règlements qui sont en marche au niveau du Conseil.

Note importante:

Il est essentiel de considérer cet article simplement comme un document d'information de sorte que cela ne remplace pas les avis publics qui doivent être donnés pour chaque règlement et qui sont généralement publiés dans le journal de Québec.

Actuellement, il est possible de faire état des règlements qui suivent:

A- EN MATIÈRE D'URBANISME:

1. Règlement numéro V-779-84:

Ce règlement a été adopté le 19 mars 1984 et avait pour objectif de rendre résidentiels les lots 243-137-2, 243-138-2 ainsi qu'une partie des lots 243-137-1 et 243-138-1 qui étaient inclus jusqu'à ce jour dans la zone commerciale CA/5.

Les lots mentionnés au paragraphe précédent sont situés à l'intersection de la Route de l'Aéroport et de la rue Lafortune.

Ce règlement a été soumis à l'approbation des propriétaires et des locataires résidant dans ce secteur au cours des journées du 24 et du 25 avril derniers.

2. Règlement numéro V-782-84:

Ce règlement a été adopté le 2 avril 1984 et il vise à rendre résidentielle une partie de terrain située à l'Ouest de la rue Turmel et au Sud de la rue Boivin.

Jusqu'à ce jour, cette partie de terrain faisait partie de la zone industrielle IB/1.

Ce règlement sera soumis à l'approbation des propriétaires et locataires résidant dans ce secteur les 7 et 8 mai 1984, jours au cours desquels un registre sera tenu à la disposition des personnes qui désireront signer pour exiger la tenue d'un scrutin secret.

3. Règlement numéro V-783-84:

Ce règlement a été adopté lors de la séance du 2 avril 1984 et avait pour objectif de modifier les dispositions relatives au calcul de la superficie des cours arrières en ce qui a trait à la zone résidentielle RAB/68.

Cette zone comprend principalement les propriétés situées sur les rues Du Vison et De La Ferme.

Tout comme le règlement V-782-84, ce règlement sera soumis à l'approbation des propriétaires et locataires lors de la consultation prévue pour les 7 et 8 mai 1984 à l'Hôtel de Ville.

4. Règlement numéro V-781-84:

Ce règlement a été adopté le 16 avril 1984 et vise à réglementer la construction des plates-formes à l'intérieur de la municipalité afin de faire en sorte que toute plate-forme, galerie et balcon soient érigés à au moins 6 pieds 6 pouces de toute ligne de lot et pour exiger aussi que toute plate-forme, galerie et balcon d'une hauteur de 6 pieds et plus soient fermés en dessous.

La consultation pour les propriétaires et locataires se tiendra les 22 et 23 mai 1984.

B- AUTRES RÉGLEMENTS:

1. Règlement numéro V-775-84:

Par ce règlement adopté le 19 mars 1984, le Conseil a officiellement constitué un comité d'embellissement qui a pour principal mandat de conseiller le Conseil pour toute activité reliée à l'embellissement, tels la tenue du concours d'embellissement, la participation au concours "Villes, villages et campagnes fleuries", les jardins communautaires, l'horticulture, l'arboriculture, et toutes les questions relatives à l'environnement.

2. Règlement numéro V-785-84:

Ce règlement a été adopté le 16 avril 1984 et permettra au Conseil de tenir une seule séance au cours de chacun des mois de juillet et août, ces séances étant pour chacun des cas fixées au 1^{er} lundi de chaque mois.

3. Règlement numéro V-780-84:

Ce règlement a été adopté le 16 avril 1984 et permet de réserver près de chaque édifice public appartenant à la Ville une case de stationnement à l'attention des véhicules affectés au transport de personnes handicapées.

Pour chaque édifice, cette case de stationnement est celle située le plus près possible de l'édifice et la signalisation appropriée identifiera cette case.

De plus, ce règlement modifie les règles de stationnement sur les rues St-Luc et St-Jean-Baptiste.

C- AVIS DE MOTION:

1. Avis de motion numéro 1007:

Cet avis de motion a été donné le 16 avril 1984 et amènera l'adoption d'un règlement établissant les coûts chargés par la Ville pour toute demande de modification d'une chaîne de rue.

2. Avis de motion numéro 1008:

Cet avis de motion a également été donné le 16 avril 1984 et, au même moment, un projet de règlement a été déposé afin de prévoir une augmentation de la rémunération des élus.

Avant de procéder à l'adoption du règlement, un avis public doit être donné par le greffier de sorte que l'adoption ne pourra être faite avant la première séance du mois de juin 1984.

Lors de l'édition du 1^{er} juin 1984, le maire de la Ville publiera un article spécifique sur ce sujet.

3. Avis de motion numéro 1009:

Cet avis de motion a été donné le 16 avril 1984 et il permettra la présentation d'un règlement modifiant le tarif pour le transport ambulancier, le tout pour être conforme à la dernière augmentation décrétée par le Ministère des affaires sociales.

Pour toute information additionnelle concernant l'un ou l'autre de ces règlements, n'hésitez pas à communiquer avec le Service du greffe au numéro 872-9811.

LE GREFFIER ET CONSEILLER JURIDIQUE DE LA VILLE

M^c Gabriel Michaud, Avocat

POSTE D'ANIMATRICE AU SERVICE DES LOISIRS

Lors de son assemblée du 2 avril, le Conseil a procédé à l'engagement de Mlle Huguette Caron au poste d'animatrice culturelle au service des loisirs, à titre contractuel, pour une période de 17 semaines, soit du 6 juin au 28 septembre 1984.

SURVIE DU PARC-ÉCOLE LE RUISSELET

"La survie du parc-école vous intéresse? Le bien d'autrui, c'est l'affaire de tout le monde, autant à l'école qu'à la maison. Parlons-en donc!" C'est en ces termes que le comité d'école Le Ruisselet désire susciter un mouvement pour la sauvegarde de ce parc, dans l'aménagement duquel bien des efforts ont été investis.

LA CROIX ROUGE LOCALE BAT SES RECORDS ANTÉRIEURS

Rapport de Jimmy Lemelin, président de la campagne.

Quelques mots pour faire connaître le résultat de la dernière campagne de sollicitation en faveur de la Croix Rouge. Il me fait plaisir d'annoncer qu'en cette année 1984 on a dépassé le meilleur résultat des années antérieures d'une somme d'environ 1 000\$. En effet, le total de la sollicitation se chiffre à \$ 273,785 et ce succès est dû à la collaboration de tous les bénévoles qui ont accepté d'unir leurs efforts pour en arriver à ce résultat. Il me serait impossible de les remercier tous, car ils sont très nombreux, mais j'aimerais faire connaître les chefs d'équipe qui ont réussi à trouver plusieurs collaborateurs pour le succès de cette campagne. Par ordre alphabétique, ce sont:

Bédard Jean-Guy	1641 St-Olivier
Belleau Benoit	1405 Belleau
Bergeron Claudette	1363 St-Georges est
Drouin Gilles	1339 Beausoleil
Dupuis Roger	1401 Émilien Rochette
Godin Marcel	1070 St-Paul
Joly Marc	1070 ST-Eugène
Morel Suzanne	1479 Grand Pré
Pâquet Denis	1221 de la Galeté
Parent Gilbert	1451 St-Gédéon
Plante Gilles	1259 Bocage
Rousseau Johanne	1667 St-Honoré
Tardif Réjeanne	Place Chantelle

Sincères remerciements à tous ceux qui ont collaboré à cette réussite, qui les incitera sûrement à continuer leur oeuvre dans les années futures.

"LA SAINT-JEAN ÇA SE FÊTE À L'ANCIENNE-LORETTE"

C'est là le titre d'un projet présenté par le Service des Loisirs au Ministère du Loisir, Chasse et Pêche, en vue d'obtenir une subvention dans le cadre du programme d'assistance financière aux manifestations locales et régionales de la Fête nationale du Québec.

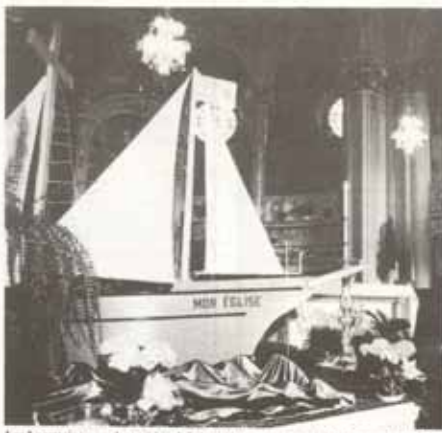
Le comité organisateur est composé de: Huguette Caron, du Service des Loisirs, Robert Letarte, des sénateurs, Marleine Dumas et Alain Pelletier, du Corps de cadets de l'Ancienne-Lorette.

On a prévu une parade de la Saint-Jean, de l'animation faite par des clowns pour les enfants, un spectacle donné par un groupe d'étudiants de la Polyvalente au Théâtre en plein air, des chansonniers, un souper communautaire et, bien entendu, un feu de la Saint-Jean.

COMITÉ D'ACCUEIL JUR LA VISITE DU PAPE

Par la suite de l'opération "jumelage", les paroissiens de l'Ancienne-Lorette se préparent à accueillir quelque 12 paroisses du diocèse de Chicoutimi à l'occasion de la visite du Pape les 9 et 10 septembre.

Un comité d'accueil est en voie de formation et les Loretains sont invités à inscrire leur nom sur la liste qu'on trouve à l'arrière de l'église.



Les Loretains prendront à bord de leur "navette paroissiale" de nombreux fidèles du diocèse de Chicoutimi lors de la visite du Grand Pilote de la Barque de Pierre.

QUE LA LUMIÈRE SOIT RUES TURMEL ET ST-OLIVIER

Enfin la Ville de l'Ancienne-Lorette a reçu une réponse positive de l'Hydro en rapport avec l'éclairage des rues Turmel et St-Olivier. Ce sera à coup sûr un grand soulagement pour les piétons qui ont peur du noir et qui s'imaginent à tout bout de champ voir surgir du fossé une bête enragée, une maniaque, un loup-garou ou un vampire.



Photo: Club-Photo Anc.-Lorette

RÉFECTION DE LA RUE NOTRE-DAME PHASE III

Une subvention de 170 000\$ a été accordée par le Ministère des transports pour la réalisation de la phase III des travaux sur la rue Notre-Dame. Il s'agit d'un tronçon s'étendant approximativement de la Tabagie Mado à ce qui aurait été le prolongement de l'autoroute de la Capitale. Cela consiste à refaire au complet les infrastructures de la rue, y compris l'installation d'un égout pluvial. La surface sera forcément remise à neuf aussi. Cela fait partie du sort des vieilles municipalités d'être forcées, à un moment ou l'autre, "De réparer des ans l'irréparable outrage".

NOMINATION D'UN DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT À L'ADMINISTRATION MUNICIPALE



Pour éviter que l'administration municipale ne soit décapitée en cas d'absence ou d'incapacité d'agir du Directeur général M. Michel Dagenais, il a été résolu au cours de la deuxième réunion d'avril qu'un directeur général adjoint soit nommé. Et comme il fallait que ce rôle soit tenu par une personne bien au courant des technicalités administratives, on s'est tout naturellement tourné vers le greffier Monsieur Gabriel Michaud.

UN BOULEVARD BOULEVERSÉ TEMPORAIREMENT



Photo: Club-Photo Anc.-Lorette

Les travaux qui sont en cours actuellement sur le boulevard Hamel sont la continuation du grand chantier entrepris l'an passé pour amener le gaz naturel à destination. Il s'agit cette fois d'une conduite à haute pression, destinée à acheminer le précieux combustible jusqu'à l'usine de la compagnie Reed.

Le tout devrait se terminer le premier juin. Sinon, on suspendra les travaux à cette date pour les reprendre à la mi-septembre. Pour l'instant, on s'efforce de ne pas empêcher l'accès aux différents commerces qui bordent le boulevard.

Quant à l'utilisation locale du gaz naturel, une étude de marché est en cours.

NOUVEAUX COURS DE TENNIS PHASE TERMINALE

Suivant la recommandation du directeur du Service des Loisirs, M. Camille Deschênes, le Conseil de Ville a résolu d'octroyer à la firme Henri Girard inc. le contrat pour le recouvrement des deux nouveaux terrains de tennis au montant de 28 475,00\$. Le type de recouvrement prévu est en asphalte caoutchouté.

L'attribution de ce contrat était conditionnel à la signature d'une entente avec le Club de Tennis confirmant leur participation financière à la réalisation du projet.

La phase I de ce projet avait été commencée l'automne dernier. On doit l'achever avant d'entreprendre la phase II.

C'EST LA FÊTE



AU
c.l.s.c.
laurentien

1550, boulevard Chauveau est,

Le C.L.S.C. Laurentien fête son 5^e anniversaire du 6 au 10 mai prochain. Une pleine semaine d'activités a été organisée afin de marquer l'événement.

- Dimanche, 6 mai** Opération "portes ouvertes" avec exposition de dessins des écoles élémentaires et goûter animé par le clown "Tofu" au C.L.S.C..
- Lundi, 7 mai** Journée des adolescents où il y aura, entre autres, ligue d'improvisation à la polyvalente de l'Ancienne-Lorette.
- Mardi, 8 mai** Journée des femmes au C.L.S.C. avec café-rencontre et première du vidéo "Quand l'insomnie s'endort". Une pièce de théâtre touchant les femmes est au programme **mercredi, 9 mai**.
- Mercredi, 9 mai** Journée des aînés avec souper communautaire, chorale et animation à la polyvalente de l'Ancienne-Lorette. De plus, la pièce de théâtre destinée particulièrement aux femmes et intitulée "Pour le meilleur ou pour le pire" sera présentée à la salle du club de l'Âge d'Or de l'Ancienne-Lorette.
- Jeudi, 10 mai** Clôture de la semaine avec la remise des prix de participation au concours de dessins pour le macaron dans les écoles élémentaires.

En somme, du plaisir pour tous!

Pour plus d'informations, contactez votre C.L.S.C. à 872-0881.

UN PROJET RÉVICENTRE

La Ville de l'Ancienne-Lorette a reçu du ministère des Affaires municipales confirmation du programme ReviCentre, conçu pour aider les municipalités à revitaliser leur centre-ville.

Ce programme d'aide financière est offert pour une période de trois ans et se termine le 31 mars 1987. Il comporte une aide financière globale de 57 millions \$ pour les municipalités et s'inscrit dans le cadre du plan de relance économique du gouvernement du Québec. En outre, il devrait permettre aux municipalités qui en bénéficieront de réaliser certains de leurs objectifs d'urbanisme et d'aménagement du territoire à l'égard de leur centre-ville ou de leur secteur central.

On reconnaît de plus en plus l'importance du dynamisme des centres-villes et des artères commerciales traditionnelles. C'est ainsi qu'en 1982, le gouvernement a adopté une nouvelle loi qui permet la création de SIDAC (Sociétés d'initiative et de développement des artères commerciales). Plus récemment en 1983, de nouveaux pouvoirs ont été conférés aux municipalités afin de leur permettre d'intervenir notamment dans leur centre-ville ou secteur central. On attend pour bientôt les détails relatifs à la mise en route d'un tel programme.

RENCONTRES PRÉNATALES

Des rencontres prénatales se donnent continuellement au C.L.S.C. Laurentien pour la femme ou le couple qui attendent leur premier enfant.

De plus, des rencontres prénatales **spécifiques** sont offertes pour la femme ou le couple qui attendent leur deuxième enfant ou plus.

RENCONTRES POSTNATALES

Pour répondre aux besoins des parents qui désirent de l'information et des échanges suite à l'arrivée du bébé, le C.L.S.C. Laurentien organise des rencontres postnatales.

Pour inscription et informations supplémentaires, téléphonez au numéro 872-0881 poste 129.

MAI À L'ANCIENNE LORETTE

2. Assemblée mensuelle du Cercle de fermières, à 19h30, au sous-sol de la sacristie.
7. Réunion du Conseil de ville à 20h00.
11. Disco FM 93, à l'aréna de Ste-Foy. Invité spécial: le 93, 20h00. Entrée: 3\$. Une organisation des Sénateurs.
12. Soirée rétro annuelle du Club Richelieu. Amphiglace, à 20h30.
13. Kermesse annuelle du Club Richelieu. Amphiglace, de 13h30 à 22h00.
- 12 et 13. Expo-photo. Hôtel de ville, de 13h00 à 21h00.
19. Journée des bénévoles (Voir programme p. 3)
20. Soccer. Le Mistral de l'Ancienne-Lorette reçoit Lévis au terrain de soccer de la Polyvalente, à 11h00.
21. Réunion du Conseil de Ville à 20h00.
23. Assemblée annuelle du Club de patinage artistique, à 20h00, à la Huite (terrain des loisirs).
27. Revue annuelle du Corps de Cadets 2846 de l'Ancienne-Lorette à l'Amphiglace.

Cet espace est mis à la disposition des organismes dont les noms figurent dans les colonnes de droite. Cette chronique vise uniquement les activités publiques. Les organismes qui veulent profiter de ce service gratuit doivent en informer, avant le 10 du mois précédent, le bureau du Directeur Général de la Ville à 872-9811. On est prié de noter que LE LORETTAIN ne reproduit pas les communiqués de ces organismes.

ORGANISMES RÉCRÉATIFS

Ballet Classique:	Alice Therrien	872-4528
Baseball des Jeunes:	Claude Drolet	872-1092
Cadets:	Philippe Poirier	872-3456
Club photos Anc.-Lor.:	Julienne Hardy	872-1331
Scouts et guides:		
19e groupe:	Gilbert Faucher	872-3147
G.E.C.C.:	Pauline Lubbe	871-4588
Groupe Aventure Nature:	René Hamel	872-2769
Hockey Mineur:	Jimmy Lemelin	872-3281
Mistral:	Stephane Morel	872-2041
Patinage artistique:	André Drouin	872-3440
Patinage Sportif:	Raymond Deblais	872-3972
Pétanque:	Réal Laurin	872-9284
Ringuette:	Carroll Gagné	872-9917
Rythmo-Son:	Gilles Pageau	872-3547
Sénateurs (Les):	Robert Latarie	876-7348
Ski de Fond:	Clement Audet	872-7102
Soccer:	Claude Tardif	872-4379
Tennis:	Roland Gosselin	872-1633

ORGANISMES PARA-MUNICIPAUX

Ambulance St-Jean:	Robert Bouchard	872-6241
AFEAS:	Gisèle Camin Tessier	872-2118
Âge d'Or:	Mme Edna MacKenzie	872-9903
Association Locataires		
Place des Pionniers	Mme Simone Roy	872-0344
Cercle de Fermières	Mme Madeleine Cloutier	872-4350
Chambre de Commerce:	Alain Ferland	872-2556
Chevaliers de Colomb:	Jean-Denis Lachance	872-6229
C.L.S.C. Laurentien:	René Laverdière	872-0881
Club Richelieu:	M. René Bouillon	872-8825
Filles d'Isabelle:	Lucille Morin	843-8889
Mouvement Couple et Famille:		
Service d'entraide	Réal & Mariette Poulin	872-2083
Rayon de Soleil:		
St-Vincent de Paul:	Laval Monfette	872-0881
Tournoi Bantam:	Madeline Gosselin	872-1633
	Guy Lacroix	872-9935

SERVICES MUNICIPAUX

Directeur Général:	Michel Dagenais, ing.	872-9811
Greffier et Contentieux:	Me Gabriel Michaud	872-9811
Coop. Municipale:	Mme Monique Mignault	872-9811
Trésorerie:	Gilles Kirovack	872-9811
Urbanisme:	Claude Ratié	872-9811
Travaux Publics:	Armand Gagné	872-7007
Police et Pompiers:	Réal Murray	872-9818
Contrôle des chiens:	Escouade Canine de Québec inc.	861-8656
Ambulance:	Réal Murray	872-9818
Loisirs:	Camille Deschênes	871-3434
O.M.S.:	Marcel Godin	872-3544
Équipe de Sauvetage:	Jacques Gosselin	872-2913

CONSEIL MUNICIPAL

MAIRE:		
Émile Loranger		872-4004
CONSEILLERS:		
Quartier St-Jacques		
Sylvie Laflamme		872-6949
Quartier Notre-Dame		
Léo Carrau		872-7957
Quartier 3 (St-Paul)		
André Côté		872-9670
Quartier 4 (St-Olivier)		
Michel Lacroix		872-2259
Quartier 5 (St-Jean Baptiste)		
Carole Gagné		871-5943
Quartier 6 (Des Pins)		
Jacques Fauchon		872-3277

